

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2014 – Convocation du 18 novembre 2014

Compte rendu affiché le 5 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Christine PERRIN ESSERTAISE par Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Immeuble 15, rue Lefebvre – Vente amiable

Par délibération du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de la mise en œuvre d'une procédure de cession à l'amiable de l'immeuble considéré dans les conditions prévues par la loi.

Pour rappel, dans un souci de bonne gestion, la commune souhaite vendre ce bien appartenant à son domaine privé qui n'a plus d'utilité depuis le déménagement du Secours Populaire dans ses nouveaux locaux.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2241-1 que "Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État".

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'estimation de valeur unitaire du bien produite par le service des Domaines de la DGFP est de 200 000 €.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente du bien au profit de M. Alain et Mme Nadine Guigue, pour un montant de 190 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï la présentation faite par Madame le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1,
- Vu l'avis du Domaine (DGFP, missions domaniales, services évaluations) en date du 10 octobre 2014,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014 et du 23 octobre 2014,
- Considérant que l'immeuble, propriété communale incluse dans le domaine privé de la commune situé 15, rue Lefebvre, n'a plus d'utilité pour la commune au regard de l'action en direction des associations,
- **DÉCIDE de procéder à la vente amiable de l'immeuble, bien du domaine privé communal, situé 15 rue Lefebvre à Neuville-sur-Saône cadastré aux parcelles AB n° 264 et 265 pour 71 m² au profit de M. Alain et Mme Nadine Guigue pour un montant de 190 000 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature de l'acte de vente,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 27 novembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/12/2014

- Publication ou affichage le 03/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

Valérie Glatard